



Lycée Marguerite Yourcenar

Objet de la consultation :

VOYAGE SCOLAIRE à BERLIN Du 15/04/2018 au 20/04/2018

Procédure de consultation : **Marché à Procédure Adaptée** (articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics -CMP-)

Pouvoir adjudicateur	: Proviseur du Lycée Marguerite Yourcenar - Erstein
Personne responsable de l'exécution du marché	: Gestionnaire
Comptable assignataire des paiements	: Agent comptable du Lycée Le Corbusier

Règlement de la consultation :

Article 1 : La consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire à BERLIN du 15/04/2018 au 20/04/2018. Les candidats sont invités à faire une offre prévoyant et détaillant l'intégralité des prestations prévues à l'article 6.

Article 2 : Le marché sera passé sous une forme adaptée en application de l'articles 28 et 40 du CMP.

Article 3 : Le marché est régi par les dispositions du présent document.

Article 4 : Le marché est constitué d'un lot unique.

Article 5 : Les offres seront présentées sous forme de devis détaillés selon le descriptif des besoins fourni à l'article 6, accompagné de la description des services associés. Un modèle de contrat devra être joint au devis.

Article 6 : Description des besoins :

Date : 15/04/2018 au 20/04/2018 Cf. Annexe 1 – (2 pages)

Article 7 : Conditions d'annulation :

- individuelles (désistements) : préciser les conditions d'annulation et/ou de permutation des personnes participant au voyage et si vous proposez une assurance annulation
- groupe (décision ministérielle) : préciser les conditions particulières de report ou d'annulation et si vous proposez une assurance annulation

Article 8 : A notre demande, le candidat retenu devra fournir le DUME (Document de Marché Unique Européen)

Article 9 :

- Les prix sont fermes pour la durée du marché
- Ils s'entendent T.T.C.
- Le prix du séjour sera indiqué par participant
- Pas de propositions faisant apparaître un prix par élève et des gratuités accompagnateurs.

Article 10 : Le paiement se fera exclusivement par mandat administratif, sur présentation d'une facture accompagnée d'un RIB.

Il sera possible de verser des acomptes dans la limite de 70 % de la totalité de la prestation, le solde sera versé APRES service fait. Merci de préciser le détail du versement des acomptes.

Article 11 : Offre publiée le 26/08/2017 sur le site Internet AJI (www.aji-france.com)

Article 12 : Critères de sélection des offres :

Chaque offre sera évaluée séparément selon les critères suivants :

- Qualité des services assurés : 50 %
- Prix : 35 %
- Conditions d'annulation : 15% notamment, montant des assurances annulation et des franchises en cas d'annulation

Article 13 : Réception des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au **04 septembre 2017 à minuit.**

Les offres pourront :

- soit être reçues par voie postale au lycée Marguerite Yourcenar – Rue Victor Schoelcher – B.P. 80050 – 67152 ERSTEIN CEDEX -, à l'attention du gestionnaire de l'établissement ;
- soit déposées en main propre auprès du gestionnaire contre accusé de réception ;
- soit être envoyées par mail à « ce.0672677w@ac-strasbourg.fr » en veillant à demander un accusé de réception du message électronique ;

Tous les documents seront signés par une personne dont les nom et qualité seront clairement identifiés, et qui sera habilitée à engager le soumissionnaire.

Le Proviseur,

Jean ENGEL